

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2008

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mardi 17 juin 2008 à 14 h 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS:

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique,
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique,
- Monsieur BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller général d'Ille et Vilaine,
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan,
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan,
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan,

ETAIENT EXCUSES:

- Madame Béatrice LE MARRE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Dominique JULAUD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur adjoint de l'I.A.V.,
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur PAILLOT, Payeur départemental

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...



CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 17 Juin 2008

II – CONVENTIONS – CONTRATS – MARCHES PUBLICS

6. Actions de formation : convention avec l'IRPa

En tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin, chargé en particulier dans le cadre du SAGE, de la coordination des acteurs locaux, un programme d'animations et de formations intéressant l'ensemble du bassin versant a été préparé afin de sensibiliser, motiver et former les différents opérateurs locaux.

Dans le cadre de ce programme, diverses opérations pourraient être menées :

• Des journées de formation des élus.

A la suite aux élections municipales, de nombreuses nouvelles équipes pilotent les syndicats de bassin locaux, et de nombreux nouveaux élus sont chargés de cette action dans les conseils municipaux. Une formation réalisée sur l'ensemble du bassin de la Vilaine permettrait d'apporter des éléments de repères et de connaissances de base (des acteurs et des procédures) sur les différentes thématiques concernant la gestion de l'eau.

- La renaturation des cours d'eau est une nouvelle problématique qui est de plus en plus abordée dans le cadre des Contrat Restauration Entretien. Les techniciens de rivières des structures de bassin versant seraient à former sur ces opérations.
- Pour sensibiliser les usagers à la lutte contre les plantes envahissantes, des documents d'information utilisable sur le terrain seraient à produire.

Ces opérations sont inscrites dans les projets des Contrats des Régions Bretagne et Pays de la Loire, ainsi que celui de l'Agence de l'Eau. Elles ont été actées lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Ces actions de formation ont été recommandées par la CLE.

Pour cette prestation des contacts ont été pris avec l'IRPa, association reconnue dans ce domaine. Une convention d'une durée de 3 ans devra être signée avec elle pour la réalisation de ces 3 actions. Le montant total prévisionnel sur les 3 ans est de 36 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Approuve le principe de ces actions de formation, telles que proposées,

Charge le Président d'accomplir toutes démarches et signer toutes pièces afférentes, notamment la convention avec l'IRPA.

> Pour extrait conforme Le Président,

2 5 JUIN 2008